
Un nouveau portrait social de la Wallonie

**Bernard DELHAUSSE, Sergio PERELMAN,
Pierre PESTIEAU et Myriam SLUSE***

1. INTRODUCTION

Au cours de l'année 1998, la pauvreté monétaire relative touche plutôt des jeunes, hommes et femmes, et des femmes dans la cinquantaine. Elle atteint particulièrement les individus en difficulté sur le marché du travail et ceux qui vivent dans des familles nombreuses ou monoparentales. Les étrangers, les locataires, les individus qui ont fait peu d'études et les petits indépendants connaissent généralement un niveau de pauvreté plus élevé que les citoyens belges, ceux qui possèdent leur logement, les diplômés du secondaire ou du supérieur et les actifs salariés. Le seuil de pauvreté défini pour cette étude est voisin de 5000 € de 1998 par an et par personne. Selon cette définition de la pauvreté, 4,4 % de la population est pauvre.¹

Ce portrait rapide est-il différent de celui que nous avons dressé il y a 3 et 6 ans ?² À première vue, pas tellement. Il y a 6 ans nous avons noté alors un taux de pauvreté de 4,8 %, légèrement plus élevé. Deux facteurs permettent d'expliquer cette relative stabilité. Le taux de chômage a légèrement baissé au cours de cette période et la sécurité sociale a continué de jouer efficacement son rôle.

La protection sociale joue en effet un rôle non négligeable dans cette relativement bonne performance de la Wallonie vis-à-vis de la pauvreté. C'est rassurant mais à terme inquiétant. En effet, une partie de la protection sociale wallonne est financée par nos compatriotes du Nord. Si ce transfert venait à disparaître, les

* Bernard DELHAUSSE, Sergio PERELMAN, Pierre PESTIEAU et (Myriam SLUSE collaborent au Centre de Recherche en Économie publique et de la Population (CREPP), Université de Liège. Cette étude s'appuie sur les données du Panel Study of Belgian Households (PSBH) que nous remercions. Nous avons également bénéficié du soutien financier du PAI IV-052 et du Programme ARC 98/03-221.

- 1 Taux de pauvreté correspondant au seuil de 50 % du revenu médian. Au seuil de 60 %, le taux de pauvreté approche 10 % de la population.
- 2 Portrait social de la Wallonie (Foidart *et al.*, 1995), Portrait social de la Wallonie, une mise à jour (Delhausse *et al.*, 1999).

conséquences seraient pénibles. À supposer que les taux de prélèvement n'augmentent pas et que la structure des prestations n'est pas modifiée, ce qu'on appelle la régionalisation de la protection sociale se traduirait par un doublement de la pauvreté en Wallonie.³

Concepts clefs

Echelle d'équivalence : Afin de comparer des individus appartenant à des familles de tailles différentes, on recourt à une échelle d'équivalence. Cette échelle tient compte des avantages que représente la vie à plusieurs : il faut moins pour nourrir cinq personnes que cinq fois ce qu'il faut pour en nourrir une. L'échelle que nous choisissons postule que dans un ménage, un second adulte coûte les 7/10 de ce que coûte le premier adulte ; pour tout enfant, il faut la moitié de ce que coûte le premier adulte.

Revenu standardisé : Grâce à cette échelle d'équivalence, on peut calculer le nombre d'équivalents-adultes (EA) composant un ménage : $EA = 1 + 0,7(A-1) + 0,5E$ où A est le nombre d'individus de 16 ans et plus, et E le nombre d'enfants de moins de 16 ans. En divisant le revenu effectif du ménage par ce nombre d'équivalents-adultes, on obtient le revenu standardisé de chaque membre du ménage. Le revenu standardisé est parfaitement comparable avec celui de personnes appartenant à des ménages de tailles et à revenus effectifs différents.

Seuil de pauvreté : On appelle seuil de pauvreté le niveau de revenu standardisé en dessous duquel une personne et le ménage auquel elle appartient sont qualifiés de pauvres. Le seuil de pauvreté le plus traditionnel est donné par la moitié du revenu standardisé médian. Si plutôt que la moitié, on prend une fraction plus élevée, 60 % du revenu médian, par exemple, le nombre de pauvres augmente sensiblement. Plutôt que de prendre comme seuil une fraction du revenu médian, on peut aussi utiliser le revenu qui donne droit au minimex. On parlera du seuil légal.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté est la fraction d'individus dont le revenu standardisé se situe en dessous du seuil de pauvreté. Tout taux de pauvreté fait référence à un seuil de pauvreté. En général, on utilise le terme de taux de pauvreté sans autre spécification comme celui qui se rapporte au 50 % du revenu standardisé médian. Mais de plus en plus on présente conjointement des taux de pauvreté correspondant à différents seuils afin de pouvoir analyser la sensibilité de la mesure.

Indice d'inégalité – Ecart interquartile : Cet indice mesure la dispersion des revenus. Il donne le rapport entre le revenu de la personne qui a au-dessus d'elle 25 % d'autres personnes avec des revenus supérieurs aux siens et le revenu de la personne qui a au-dessus d'elle 75 % d'autres personnes ayant des revenus supérieurs aux siens. Si les revenus étaient distribués également, cet indice serait égal à 1.

Le panel belge des ménages (PSBH) : Les données de la présente étude proviennent de la septième vague d'un panel ayant débuté en 1992 et qui, actuellement sous l'égide d'Eurostat, continue d'interroger les mêmes ménages d'année en année. Cette caractéristique de panel permet des études tant longitudinales que transversales. La disparition d'individus et de ménages, peu importe la raison, est compensée par l'utilisation de pondérations destinées à rendre à chaque vague la structure de l'échantillon de base. Celui-ci, en effet, est représentatif de la population belge.

Derrière l'apparente stabilité des taux de pauvreté globale entre 1992 et 1998, il y a certains mouvements qui doivent retenir l'attention. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages qui se situent en dessous du seuil de pauvreté au

3 Voir Delhausse et Perelman (1998).

cours de cette période. Cette relative mobilité sociale dans le bas de l'échelle des revenus est généralement perçue comme positive ; elle implique que la pauvreté est passagère.⁴

Ce portrait dont le principal enseignement pourrait être un lapidaire «Tout va bien mais pour combien de temps ?» est divisé en trois sections. Dans la première, nous présentons les principaux résultats sur la pauvreté monétaire et sur les groupes à risques définis par les caractéristiques du chef de ménage. La deuxième section est consacrée à l'efficacité de la protection sociale et la troisième à l'évolution de la pauvreté au cours de ces dernières années.

2. LA PAUVRETÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES WALLONS

2.1 Revenu moyen, taux de pauvreté et inégalité des revenus des ménages wallons

Une vue générale des conditions de vie en Wallonie en 1998 nous est fournie par le Tableau 1. Le revenu moyen mensuel net d'impôts et standardisé est de 914 €, ce qui par comparaison avec les autres pays européens n'est pas exceptionnel. Les indices d'inégalité et de pauvreté placent la Belgique et la Wallonie dans le peloton de tête des pays européens. Au seuil de 50 %, le taux de pauvreté de 4,4 % en Wallonie reste inférieur à ceux de l'ensemble des pays développés.⁵ Au seuil de 60 % le taux de pauvreté est proche de 10 % de la population mais reste très modéré également. Par rapport aux autres régions du pays, la Wallonie ne connaît pas de croissance de la pauvreté.

Tableau 1
Conditions de vie de la population wallonne – 1998

Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
	au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
913,6	4,4 %	9,9 %	1,75

- 4 Dans ce même volume, Van Kerm (2002) étudie la mobilité dans la pauvreté à partir des données du PSBH également.
- 5 Burniaux et al. (1998) présentent l'évolution, sur deux décennies, des inégalités et de la pauvreté dans bon nombre de pays de l'OCDE. Leur chiffres les plus récents sont relatifs au milieu des années 90. Ces auteurs montrent que la Belgique se comporte bien au sein des pays développés, connaissant, sur une période longue, une diminution de la pauvreté (du milieu des années 70 jusqu'au milieu des années 90) mais une augmentation des inégalités. Cette évolution est commune à la quasi totalité des pays de l'OCDE, tandis que beaucoup de pays connaissent également une croissance du taux de pauvreté, tels les Pays-Bas, l'Allemagne, les pays scandinaves, etc. Eurostat (1998) se montre cependant beaucoup plus nuancé quant aux performances de la Belgique en matière de pauvreté.

2.2 Niveau de vie et âge

Le Tableau 2 ventile les revenus standardisés, le taux de pauvreté et l'indice d'inégalité selon l'âge du chef de ménage. Il s'agit bien entendu d'une vision «en coupe», toutes autres choses étant égales, que nous proposons dans ce tableau et dans les suivants. L'âge du chef de ménage implique d'autres caractéristiques, telles le diplôme, la catégorie socio-professionnelle, ... qui n'apparaissent pas explicitement. De même, la standardisation des revenus du ménage par le nombre d'équivalents-adultes masque de nombreuses informations liées au cycle de vie, à la structure familiale et au taux d'activité. Le revenu effectif du ménage atteint un maximum entre 55 et 64 ans. C'est surprenant quand on sait que dans cette classe d'âge il y a de nombreux inactifs et qu'en outre, le profil du salaire selon l'âge atteint son sommet avant cette tranche d'âge.

Tableau 2
Conditions de vie de la population wallonne en fonction de l'âge

Âge ¹	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
moins de 25 ans	1,9 %	784,7	24,0 %	28,0 %	2,08
25 à 34 ans	15,1 %	893,9	2,4 %	8,9 %	1,62
35 à 44 ans	23,9 %	860,5	4,2 %	11,8 %	1,70
45 à 54 ans	21,3 %	942,6	3,2 %	9,3 %	1,82
55 à 64 ans	12,8 %	1.003,2	7,1 %	11,3 %	1,92
65 à 79 ans	13,6 %	952,2	4,4 %	5,1 %	1,66
80 ans et plus	11,3 %	949,5	4,7 %	6,1 %	1,62

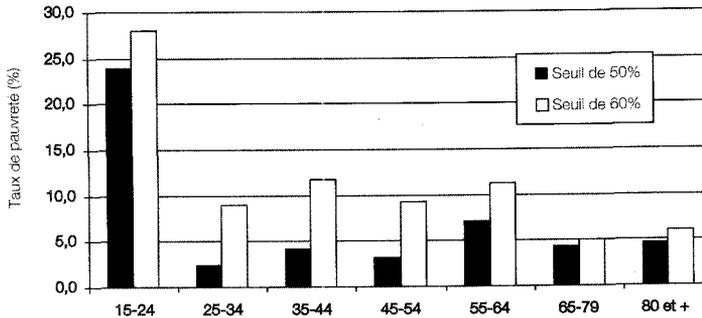
¹ Âge du chef de ménage.

La pauvreté en Wallonie touche particulièrement les jeunes. C'est ce qu'illustre la Figure 1. Il n'est pas inutile de rappeler l'importance du chômage chez les moins de 25 ans. Il frappe aussi les ouvriers peu qualifiés vers la fin de la vie active, ce qui s'assimile à une mise à la retraite anticipée. Les tranches d'âge les plus élevées jouissent jusqu'à présent d'une sécurité sociale performante. La perspective d'assainissements budgétaires largement commentés⁶ et celle de la mise à la retraite de personnes n'ayant vécu que des carrières incomplètes pourraient à terme conduire à une résurgence de poches de pauvreté parmi la population âgée. On notera que la classe d'âge 55-64 ans a le revenu le plus élevé mais aussi un taux de pauvreté et un indice d'inégalité supérieurs aux autres classes d'âge à l'exception des plus jeunes. On remarquera néanmoins que le passage au seuil de

⁶ Voir Delhaussse et Perelman (1998).

60 % est relativement plus pénalisant pour les catégories d'âge intermédiaires, de 25 à 54 ans, où l'on trouve davantage de couples et de familles avec enfants, comme on pourra le confirmer tout de suite.

Figure 1
Taux de pauvreté et âge



Pour caractériser la pauvreté en fonction de la situation familiale, nous avons deux points de vue possibles. La première approche s'intéresse au nombre d'individus faisant partie du ménage. La deuxième effectue une typologie des ménages selon que le chef de ménage est seul, avec ou sans enfants, ou forme un couple, de nouveau avec ou sans enfants.

2.3 Niveau de vie et composition du ménage

Le Tableau 3 lie pauvreté et taille de famille. On visualise parfaitement l'effet de l'échelle d'équivalence, montrant une décroissance du revenu standardisé en fonction de la taille du ménage. La pauvreté augmente en fonction de la taille du ménage et surtout le revenu standardisé diminue avec cette taille. Cet effet dépend évidemment dans une certaine mesure de l'échelle d'équivalence utilisée.⁷ Il reflète surtout le fait que plus nombreux on est à se partager le même revenu, moins chacun perçoit. Les allocations familiales (dont nous étudions l'impact dans la deuxième section) ne compensent pas entièrement le coût de l'enfant, induisant de ce fait une certaine pauvreté dans les familles (personnes seules ou couples) avec enfants. *A contrario*, les familles nombreuses ne présentent pas plus d'inégalités dans la distribution du revenu que les familles de taille réduite. Les ménages comprenant trois personnes sont cependant atypiques avec un taux de pauvreté

⁷ Rappelons qu'un couple avec deux enfant, soit quatre personnes au regard du Tableau 3, sera considéré comme pauvre s'il touche moins de 1043 € par mois, tous transferts inclus. Cette somme correspond pour le ménage envisagé aux 417 € d'un isolé.

particulièrement élevé (7,5 %). Et l'on remarquera que le passage au seuil de 60 % du revenu médian est particulièrement sensible pour les familles nombreuses.

Tableau 3
Conditions de vie de la population wallonne en fonction de la composition du ménage

Nombre de personnes dans le ménage	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
1	26,4 %	1.118,7	0,6 %	2,7 %	1,73
2	29,8 %	1.003,5	3,7 %	7,2 %	1,74
3	18,1 %	915,7	7,5 %	11,0 %	1,90
4	17,5 %	863,3	2,7 %	9,1 %	1,63
5 et plus	8,2 %	746,0	6,3 %	18,2 %	1,59

Le Tableau 4 indique une extrême sensibilité du revenu standardisé au type de ménage. L'isolé ou le couple sans enfants s'en sort beaucoup mieux que le ménage correspondant avec enfants. Ces différences se retrouvent dans le taux de pauvreté lorsqu'on distingue quatre types de familles selon l'âge du chef de ménage. Les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent parmi les ménages monoparentaux et les couples avec enfants.

Enfin, à côté de la composition du ménage, il y a la position sur le marché du travail du chef de ménage et de son conjoint. Le Tableau 5 aborde ce point en distinguant les isolés des couples et en considérant si le chef de ménage ou son conjoint travaille ou non. Le revenu standardisé des isolés actifs est très élevé et leur taux de pauvreté faible. On remarque toutefois un fait observé depuis de nombreuses années aux États-Unis et connu depuis peu en Europe : posséder un travail, et même deux dans le cas de certains couples, ne suffit plus à échapper à la pauvreté. Il s'agit d'une tendance touchant peu à peu l'ensemble des pays industrialisés. Pour preuve, on remarquera que parmi les ménages où l'un des partenaires travaille et l'autre est inactif, le taux de pauvreté est multiplié par cinq (de 2,6 % à 13,1 %) en passant au seuil de 60 %.⁸

⁸ Nous n'avons pas identifié les ménages dans lesquels les enfants ou des adultes additionnels travaillent également. A tel point qu'un nombre parfois élevé d'actifs dans un ménage ne suffit pas à assurer avec certitude un niveau de vie décent.

Tableau 4
Conditions de vie de la population wallonne en fonction du type de ménage

Type de ménage	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
<i>Isolé</i>	26,4 %	1.118,7	0,6 %	2,7 %	1,73
moins de 35 ans	3,3 %	1.145,7	0,0 %	2,4 %	1,46
35 à 59 ans	8,4 %	1.255,0	0,9 %	3,8 %	1,91
60 ans et plus	14,7 %	1.034,4	0,0 %	2,2 %	1,60
<i>Ménage monoparental¹</i>	10,5 %	742,0	9,4 %	16,2 %	1,65
moins de 35 ans	1,6 %	665,8	5,9 %	9,8 %	1,34
35 à 59 ans	7,4 %	749,2	6,9 %	15,9 %	1,68
60 ans et plus	1,6 %	780,1	23,2 %	23,2 %	1,88
<i>Couple seul</i>	23,9 %	1.046,8	3,0 %	6,3 %	1,73
moins de 35 ans	4,3 %	1.128,3	0,0 %	3,7 %	1,32
35 à 59 ans	6,7 %	1.199,8	2,4 %	8,2 %	1,87
60 ans et plus	12,8 %	939,4	4,3 %	6,2 %	1,63
<i>Couple avec enfants¹</i>	39,2 %	867,8	4,5 %	11,2 %	1,67
moins de 35 ans	7,8 %	809,8	5,9 %	13,9 %	1,68
35 à 59 ans	28,8 %	874,1	4,1 %	10,5 %	1,70
60 ans et plus	2,6 %	976,7	5,8 %	11,5 %	2,12

¹ Y compris les ménages avec d'autres personnes en dehors du/des parent(s) et des enfants.

Tableau 5
Conditions de vie de la population wallonne en fonction du type de ménage et de l'activité du chef de ménage et du conjoint

Type de ménage et activité ¹	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
<i>Isolés</i>	36,9 %	925,1	5,1 %	9,6 %	1,86
Travailleur	13,1 %	1.070,3	3,1 %	3,5 %	1,76
Inactif	23,8 %	836,9	6,3 %	13,4 %	1,74
<i>Couples</i>	63,0 %	910,5	4,2 %	10,0 %	1,71
Deux travailleurs	26,3 %	1.033,3	0,3 %	1,1 %	1,46
Un travailleur et un inactif	17,2 %	827,5	2,6 %	13,1 %	1,76
Deux inactifs	19,5 %	770,6	13,7 %	23,8 %	1,83

¹ Les chômeurs sont inclus dans la catégorie des inactifs.

2.4 Niveau de vie et éducation

Dans la mesure où il permet un meilleur accès au marché du travail, le diplôme est souvent perçu comme un facteur-clé dans la lutte contre la pauvreté. Bon nombre de formations complémentaires, de recyclages,... n'ont pour autre but que de permettre à l'individu de mieux faire correspondre son profil à celui recherché par les firmes. Ainsi, le revenu augmente en général avec le diplôme.

C'est ce que montre le Tableau 6. Les résultats sont sensiblement ceux que l'on attend. La pauvreté diminue en fonction du diplôme. Le seul point notable est lié à la différence existant entre les études supérieures de cycle court et les études universitaires. Ces dernières génèrent des disparités de revenus qui conduisent à une certaine pauvreté, faible cependant. En revanche, les revenus plus concentrés des détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de cycle court leur assurent un certain niveau de bien-être et leur permettent d'échapper à la pauvreté. Il n'est pas rare également qu'un universitaire commence à travailler dans une société à un niveau de salaire moindre que le barème le plus élevé auquel il peut prétendre. Enfin, les statistiques du chômage montrent que les universitaires, plus nombreux, commencent à subir les effets de la crise économique et éprouvent plus de difficultés qu'avant à trouver du travail.

Tableau 6
Conditions de vie de la population wallonne en fonction du diplôme

Diplôme ¹	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
Primaire	17,9 %	696,4	13,1 %	20,4 %	1,66
Secondaire inférieur	24,3 %	777,7	4,8 %	14,3 %	1,61
Secondaire supérieur	27,4 %	895,8	3,1 %	8,3 %	1,72
Supérieur non univ.	13,2 %	1.060,9	0,7 %	1,8 %	1,39
Universitaire	17,2 %	1.176,2	1,3 %	4,5 %	1,62

¹ Diplôme du chef de ménage.

2.5 Niveau de vie et catégorie socio-professionnelle

Nous pouvons répartir les individus selon la catégorie socio-professionnelle à laquelle ils appartiennent. On parle ainsi de catégorie plus ou moins élevée, établissant une relation directe entre le revenu et ladite catégorie. Le Tableau 7 présente taux de pauvreté et coefficients d'inégalités pour différentes catégories socio-professionnelles, incluant des formes d'inactivité et d'emploi.

Parmi les inactifs et les sans-emploi, on note que les disparités de revenu sont importantes, avec un net avantage pour les pensionnés. L'effet redistributif des

revenus de transferts pour les trois premières catégories est clair. La quatrième classe, « autre activité », est fort hétérogène, regroupant rentiers, étudiants, femmes au foyer, ... et conduit donc à de fortes disparités de revenus. Fait confirmé en Wallonie, la pauvreté touche peu les bénéficiaires de pensions de vieillesse, mais bien les autres allocataires sociaux, tels les chômeurs.

On vérifie toutefois que les disparités de revenus sont les plus faibles pour les salariés, à l'exclusion des cadres. Le revenu standardisé des ménages dont le chef possède un emploi est supérieur de presque 25 % à celui des ménages inactifs. L'emploi conduit à une diminution frappante de la pauvreté, passant de 9,6 à 1,5 %. Dans les ménages « actifs », les plus défavorisés sont les petits indépendants dont les revenus sont souvent difficilement observables, suivis par les ouvriers non qualifiés. Ces derniers sont de moins en moins nombreux. Il n'en reste pas moins que leur situation s'est détériorée (voir Section 3).

La sensibilité de la mesure de pauvreté au passage au seuil de 60 % permet une fois encore de mettre en évidence le cas de bon nombre de ménages de travailleurs à la frontière de la pauvreté. En particulier on remarquera le cas des familles ayant à leur tête des ouvriers qualifiés. Presque absents (1,5 %) sous la ligne de pauvreté fixée au 50 % du revenu médian, un dixième d'entre eux (9,9 %) se trouvent sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian.

Tableau 7

Conditions de vie de la population wallonne en fonction de la catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle ¹	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
<i>Inactif ou sans emploi</i>	46,1 %	804,9	9,6 %	18,6 %	1,76
pensionné/pré-pensionné	30,9 %	933,9	5,6 %	8,4 %	1,64
invalide/handicapé	4,1 %	600,1	11,6 %	26,8 %	1,53
chômeur	8,4 %	567,3	18,4 %	39,1 %	1,40
autre inactivité	2,7 %	849,4	11,6 %	24,6 %	1,72
<i>Avec emploi</i>	53,9 %	973,9	1,5 %	5,1 %	1,58
Indépendant	8,0 %	988,9	4,0 %	10,5 %	1,80
petit indépendant ²	5,2 %	876,8	3,8 %	11,9 %	1,93
autre indépendant ³	2,9 %	1.187,1	4,2 %	6,7 %	1,71
Salarié	45,9 %	904,5	1,0 %	4,2 %	1,56
ouvrier non-qualifié	3,2 %	723,2	4,8 %	11,4 %	1,71
ouvrier qualifié	10,2 %	809,7	1,5 %	9,9 %	1,58
employé	20,9 %	963,0	0,8 %	2,9 %	1,53
cadre	11,5 %	1.176,9	0,0 %	0,0 %	1,42

¹ Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

² Y compris les agriculteurs.

³ Entrepreneurs, « gros » commerçants et professions libérales.

2.6 Niveau de vie et nationalité

Concernant la relation entre pauvreté et nationalité, les mêmes réserves que dans les versions antérieures de Portrait Social de la Wallonie doivent être faites. D'une part, il n'y a pas eu au départ un souci de représenter correctement toutes les situations. D'autre part, nous ne pouvons évidemment pas tenir compte de l'immigration clandestine.⁹

Le Tableau 8 nous renseigne sur l'importance de la nationalité. Comme pour beaucoup de tableaux présentés précédemment, il convient d'analyser ces chiffres en fonction de caractéristiques additionnelles. Ainsi, il est clair que l'intégration sur le marché du travail exerce une influence prépondérante. Le taux de pauvreté d'un immigré de l'Union Européenne est deux fois plus élevé que pour un Belge, sans parler d'un immigré hors Union Européenne dont le taux de pauvreté est plus de sept fois supérieur.

Tableau 8

Conditions de vie de la population wallonne en fonction de la nationalité

Nationalité ¹	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
Belgique	93,1 %	930,1	3,9 %	8,9 %	1,72
Union européenne	6,2 %	744,4	7,7 %	18,3 %	1,60
Reste du monde	0,7 %	499,8	27,3 %	51,5 %	1,62

¹ Nationalité du chef de ménage.

2.7 Niveau de vie et logement

Implicitement, nous considérons souvent qu'un niveau élevé de revenu va de pair avec la propriété de son logement. On associe ainsi le fait de louer son logement avec un âge jeune ou un statut professionnel peu élevé. Ce n'est pas toujours le cas. On peut par exemple constater que la différence de revenu entre propriétaires et locataires n'est pas très grande, de l'ordre de 150 €, soit 15 % du revenu de ces derniers. En revanche, le taux de pauvreté est plus élevé. L'occupation à titre gracieux concerne les allocataires sociaux principalement et les étudiants dans une moindre mesure.

⁹ Un effet additionnel vient se greffer à ces deux réserves. Les personnes de nationalité étrangère sont évidemment davantage susceptibles de quitter le Panel démographique que toute autre. D'une vague à l'autre, donc, leur nombre diminue. Quelle que soit la méthode destinée à compenser cette diminution, tirage aléatoire ou pondérations, les conséquences risquent d'être sensibles au niveau des taux de pauvreté et du coefficient d'inégalité.

Le Tableau 9 masque sans aucun doute l'impact de certaines variables. Ainsi, la décision d'être propriétaire ou locataire évolue selon l'âge, tout autant que le taux de pauvreté. Nous pouvons constater que la pauvreté augmente jusqu'à 65 ans pour les deux catégories considérées. Ensuite, elle diminue légèrement pour les propriétaires et disparaît pour les locataires. Le regroupement familial ou le placement en institutions des plus démunis implique que seuls restent locataires après 65 ans ceux qui peuvent se le permettre. En revanche, pour les propriétaires, le fait de disposer d'un certain patrimoine immobilier n'empêche pas de ne disposer que d'un faible revenu net.¹⁰

Tableau 9

Conditions de vie et d'occupation du logement de la population wallonne

Occupation du logement	Part dans le total de la population	Revenu standardisé (Euros)	Taux de pauvreté		Indice d'inégalité Q3/Q1
			au seuil de 50 %	au seuil de 60 %	
Propriétaire	67,3 %	956,2	2,8 %	7,0 %	1,63
Locataire	28,7 %	804,8	8,7 %	18,1 %	1,84
Mis à disposition ¹	4,0 %	778,5	7,0 %	14,8 %	1,80

¹ Occupation à titre gracieux.

Il faut naturellement garder à l'esprit les limites d'un exercice où la population des propriétaires et celle des locataires sont extrêmement hétérogènes. Ainsi la propriétaire qui est pauvre est souvent veuve, bénéficiant d'une faible pension tout en continuant à habiter la maison dans laquelle elle a élevé sa famille.

3. LE RÔLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE¹¹

L'analyse qui précède nous a donné une série de caractéristiques qui nous permettent d'identifier les groupes à risque. Clairement, certaines situations, le chômage, la maladie, l'isolement, etc., rendent la pauvreté plus probable. Il n'arrive toutefois jamais que, pour quelque groupe que ce soit, la pauvreté devienne la norme, au seuil de 50 % du revenu médian. C'est à la protection sociale que l'on doit cet état de choses. La protection sociale, c'est-à-dire la sécurité et l'assistance sociales, permet, en effet, à de nombreux ménages d'échapper, parfois de justesse, à la pauvreté. Il est important de rappeler ce fait et d'en mesurer l'impact. Pour ce faire, nous allons calculer le taux de pauvreté qui serait observé si les prestations sociales¹² n'étaient pas allouées. L'écart de pauvreté qui en résultera donnera une idée assez précise du rôle que joue la protection sociale dans son ensemble. Nous distinguerons deux cas selon que l'on maintient les allocations familiales ou non. Même si le rôle premier de ces allocations n'est pas de lutter

10 Voir à ce sujet Gouyette (1998) et Gouyette et Perrin (2001).

11 Nous suivons ici Deleeck et Berghman (1985).

12 Elles n'incluent pas le remboursement des soins de santé.

contre la pauvreté, elles sont néanmoins appelées à compenser le coût de l'enfant et il est intéressant de les isoler afin d'en mesurer l'impact exact. Une dernière remarque s'impose. Cette approche surestime peut-être l'impact de la protection sociale dans la mesure où celle-ci est en partie financée par ceux-là même qui en bénéficient. Si donc la protection sociale venait à disparaître, ils ne paieraient plus de cotisations sociales. Mais, faut-il ajouter, les contributions versées par les allocataires sociaux sont minimales. Autre réserve, nous faisons l'hypothèse de comportement stable. On peut penser qu'en l'absence de protection sociale une partie de l'invalidité et du chômage disparaîtrait. Il en va de même pour les retraites anticipées.

Nous présentons le pourcentage de ménages à sécuriser selon trois ventilations, l'âge du chef de famille, le type de ménage et la catégorie socio-professionnelle. Le Tableau 10 montre nettement que la période la plus fragile, ou celle pour laquelle la protection sociale joue le plus grand rôle, est celle de la retraite. Ce n'est pas surprenant quand on sait que les personnes âgées tirent plus des trois-quarts de leurs ressources des régimes de retraite de base. Ils montrent également que les moins de 25 ans dépendent beaucoup des transferts sociaux, beaucoup plus que six ans auparavant.¹³ Quand on enlève aussi les allocations familiales, les classes d'âge sous 54 ans voient leur taux de pauvreté hypothétique augmenter rapidement, pour atteindre un niveau dramatique chez les moins de 25 ans.

Tableau 10
Ménages wallons à sécuriser en fonction de l'âge

Age ¹	Taux de pauvreté ²		
	Taux observé	en l'absence de Sécurité Sociale	
		Allocations familiales maintenues	Aucun transfert social maintenu
moins de 25 ans	24,0 %	42,0 %	48,0 %
25 à 34 ans	2,4 %	22,8 %	30,6 %
35 à 44 ans	4,2 %	19,6 %	28,6 %
45 à 54 ans	3,2 %	24,3 %	32,0 %
55 à 64 ans	7,1 %	49,3 %	53,4 %
65 à 74 ans	4,4 %	81,2 %	83,3 %
75 ans et plus	4,7 %	78,8 %	78,8 %
<i>Total</i>	4,4 %	34,2 %	40,9 %

¹ Age du chef de ménage.

² Au seuil de 50 %.

¹³ Hors transferts sociaux, le taux de pauvreté était de 34 % dans cette catégorie en 1992 (Foidart et al., 1995).

Tableau 11
Ménages wallons à sécuriser en fonction du type de ménage

Type de ménage	Taux de pauvreté ²		
	Taux observé	Taux en l'absence de Sécurité Sociale	
		Allocations familiales maintenues	Aucun transfert social maintenu
<i>Isolé</i>	0,6 %	59,2 %	59,2 %
moins de 35 ans	0,0 %	21,4 %	21,4 %
35 à 59 ans	0,9 %	38,7 %	38,7 %
60 ans et plus	0,0 %	79,5 %	79,5 %
<i>Famille monoparentale¹</i>	9,4 %	52,6 %	62,2 %
moins de 35 ans	5,9 %	64,7 %	70,6 %
35 à 59 ans	6,9 %	46,9 %	59,6 %
60 ans et plus	23,2 %	66,1 %	66,1 %
<i>Couple seul</i>	3,0 %	53,8 %	53,8 %
moins de 35 ans	0,0 %	9,3 %	9,3 %
35 à 59 ans	2,4 %	31,8 %	31,8 %
60 ans et plus	4,3 %	80,2 %	80,2 %
<i>Couple avec enfants¹</i>	4,5 %	20,4 %	29,8 %
moins de 35 ans	5,9 %	23,8 %	34,3 %
35 à 59 ans	4,1 %	16,5 %	25,9 %
60 ans et plus	5,8 %	63,5 %	69,2 %

¹ Y compris les ménages avec d'autres personnes en dehors du/des parents et des enfants.

² Au seuil de 50 %.

Le Tableau 11 présente les ménages à sécuriser en fonction de leurs caractéristiques démographiques. Les personnes âgées, quel que soit le type de ménage, avec ou sans enfants, et les familles monoparentales sont les grands bénéficiaires de la protection sociale. Les allocations familiales là où elles sont versées permettent de réduire le taux de pauvreté de quelque 10 points pour les familles monoparentales et de 9 points pour les couples avec enfants.

La dépendance du revenu par rapport aux transferts de sécurité sociale est particulièrement marquée pour les invalides/handicapés et les pensionnés, ainsi que le montre le Tableau 12. Les taux de pauvreté pour les indépendants varient peu dans la mesure où la législation leur permet un recours moindre aux transferts, ainsi que des montants plus faibles (en matière de chômage, de retraite, ...).

Tableau 12

Ménages wallons à sécuriser en fonction de la catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle ¹	Taux de pauvreté ²		
	Taux observé	Taux en l'absence de Sécurité Sociale	
		Allocations familiales maintenues	Aucun transfert social maintenu
<i>Inactif ou sans emploi</i>	9,6 %	78,0 %	79,2 %
pensionné/pré-pensionné	5,6 %	78,6 %	79,7 %
invalide/handicapé	11,6 %	82,6 %	85,5 %
chômeur	18,4 %	80,1 %	89,3 %
autre inactivité	11,6 %	55,1 %	69,6 %
<i>Avec emploi</i>	1,5 %	10,0 %	18,2 %
<u>Indépendant</u>	4,0 %	9,9 %	18,8 %
petit indépendant ³	3,8 %	10,5 %	24,3 %
autre indépendant ⁴	4,2 %	8,4 %	8,4 %
<u>Salarié</u>	1,0 %	10,0 %	18,1 %
ouvrier non-qualifié	4,8 %	19,0 %	39,5 %
ouvrier qualifié	1,5 %	16,4 %	37,6 %
employé	0,8 %	9,2 %	12,8 %
cadre	0,0 %	3,8 %	5,8 %

¹ Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. ² Au seuil de 50 %.

³ Y compris les agriculteurs. ⁴ Entrepreneurs, « gros » commerçants et professions libérales.

4. D'UN PORTRAIT SOCIAL À L'AUTRE

Nous avons évoqué au cours des sections précédentes quelques différences entre les résultats présents et ceux obtenus dans les versions précédentes du «Portrait Social». Nous allons dans cette section essayer de les reprendre de manière systématique afin d'en dégager d'éventuelles tendances.¹⁴

D'abord (voir Tableau 13), il apparaît que le taux de pauvreté est assez stable. Cette stabilité cache beaucoup d'effets spécifiques et quelques tendances parfois alarmantes. Ainsi, la situation des jeunes ménages, déjà peu favorisée il y a six ans, s'est détériorée. L'augmentation du taux de pauvreté est sensible. Et cela touche davantage les familles monoparentales que les autres. L'impact des transferts sociaux pour ces groupes est bien plus déterminant qu'il y a six ans. La situation des prépensionnés (55-64 ans) semble empirer aussi.

¹⁴ Différentes raisons techniques nous empêchent jusqu'à présent de faire un usage complet du caractère de panel de données utilisées. Voir Mulquin et Van Kerm (1998) et Van Kerm (2002).

Tableau 13
D'un portrait à l'autre

	1992	1995	1998
Revenus standardisés	811 €	850 €	914 €
Taux de pauvreté ¹	4,8 %	5,1 %	4,4 %
	<u>Taux de pauvreté ¹</u>		
Moins de 25 ans	10,3 %	12,7 %	24,0 %
55-64 ans	5,4 %	7,2 %	7,1 %
Isolé	1,4 %	2,0 %	0,6 %
Ménage monoparental	8,7 %	9,3 %	9,4 %
Couple seul	2,8 %	1,4 %	3,0 %
Couple avec enfants	7,4 %	6,0 %	4,5 %
Diplôme primaire	8,4 %	11,4 %	13,1 %
Secondaire supérieur	3,7 %	4,1 %	3,1 %
Inactif ou sans emploi	7,5 %	10,4 %	9,6 %
Avec emploi	2,5 %	2,1 %	1,5 %
Ouvrier non qualifié	3,5 %	4,2 %	4,8 %

¹ Au seuil de 50 %.

Sources : Foidart *et al.* (1995), Delhaussé *et al.* (1999) et calculs propres.

Ensuite, il y a les détenteurs d'un diplôme primaire. Même s'ils tendent à être moins nombreux au fil des années, leur situation s'est détériorée. La différence surprenante entre universitaire et non universitaire se maintient. Enfin le rôle de l'emploi comme moyen d'échapper à la pauvreté s'est confirmé, avec néanmoins une réserve, l'accroissement du taux de pauvreté parmi les ouvriers non qualifiés.

Et c'est là un des grands enseignements de cette mise à jour du Portrait Social de la Wallonie : nous pouvons constater que les groupes à risque n'ont pas disparu ; leur situation a même empiré et l'écart observé il y a trois ans entre les classes défavorisées et les mieux lotis ne cesse de s'accroître. Et ce en dépit d'une apparente stabilité globale.

CONCLUSION

Dans ce troisième Portrait Social de la Wallonie, nous avons essayé de rester fidèle à la présentation des premiers Portraits et tenté d'actualiser les statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités.

Comme il y a six ans, deux traits majeurs ressortent de ce portrait. Le premier, c'est l'ampleur des écarts entre les plus défavorisés et les mieux lotis. Le second, c'est que les taux de pauvreté relativement faibles observés pour certaines catégories de la population dépendent davantage des transferts et de la protection

sociale en général. On parle de plus en plus de rationalisation des dépenses, d'assainissement budgétaire en Wallonie. Ces taux pourraient connaître une évolution désastreuse si notre système de protection sociale devait connaître prochainement certaines réductions.

Notre portrait porte sur l'année 1998. Comment devrait-il avoir évolué depuis lors ? On peut regretter de ne pas pouvoir disposer plus rapidement de données tellement importantes. À terme, nous pouvons espérer gagner deux ans au maximum. Ceci dit, depuis 1998, on observe deux évolutions contrastées. D'une part, le taux de chômage en Wallonie et chez les jeunes a diminué. Par ailleurs, les sources significatives de la pauvreté récente, l'éclatement des familles et le vieillissement, ne s'atténuent pas. Il est donc vraisemblable que la situation ne change guère. Au regard de certaines évaluations non encore publiées, auxquelles on peut ajouter l'augmentation rapide du nombre de minimexés, elle pourrait même se détériorer légèrement.

RÉFÉRENCES

- BURNIAUX, J-M., T. T. DANG, D. FORE, M. FÖRSTER, M. MIRA D'ERCOLE and H. OXLEY (1998), *Income distribution and poverty in selected OECD countries*, Economic Department, Working paper n° 189, OECD, Paris.
- DELEECK, H. et J. BERGHMAN (1985), *Prestations sociales et redistribution des revenus en Belgique*, Centre Européen Travail et Société et Institut Européen d'Éducation et de Politique sociale, Maastricht.
- DELHAUSSE, B. et S. PERELMAN (1998), Inégalités et pauvreté : mesures et déterminants, in *Portrait socio-économique de la Belgique*, Commission 4, 13^e Congrès des Économistes belges de Langue française, Charleroi.
- DELHAUSSE, B., S. PERELMAN et P. PESTIEAU (1999), *Portrait Social de la Wallonie. Une mise à jour*, *Cahiers du CREPP* #1999/05.
- Eurostat (1998), *Portrait social de l'Europe 1998*, Luxembourg.
- FOIDART, F., S. PERELMAN et P. PESTIEAU (1995), *Portrait social de la Wallonie*, Fondation Roi Baudouin et Région Wallonne, Bruxelles.
- GOUYETTE, C. (1998), Revenu et richesse en Belgique, in *Portrait socio-économique de la Belgique*, Commission 4, 13^e congrès des Économistes belges de Langue française.
- GOUYETTE, C. et V. PERRIN (2001), Le patrimoine en Wallonie, *Cahiers du CREPP* #2001/06.
- MULQUIN, M.E. et P. Van KERM (1998), Une évaluation de la mobilité des revenus en Belgique sur base des trois premières vagues du PSBH, in *Portrait socio-économique de la Belgique*, Commission 4, 13^e congrès des Économistes belges de Langue française.
- VAN KERM, Ph. (2002), Une perspective longitudinale sur la pauvreté en Belgique, dans GEVERS, L. (éd.), *Pauvreté et exclusion sociale, Reflets et Perspectives de la vie économique*, ce numéro.

BON DE COMMANDE
"REFLETS ET PERSPECTIVES DE LA VIE ÉCONOMIQUE"

Je soussigné

NOM Prénom

Institution N° TVA

Rue N° Bte

Code postal Localité Pays

commande ferme

..... ex. **abonnement annuel 2002** à *Reflets et perspectives de la vie économique* (4 numéros l'an),
au prix de € 75. **Frais de port et d'emballage compris pour tous pays.**

..... ex. **abonnement annuel 2002** à *Reflets et perspectives de la vie économique* (4 numéros l'an),
au prix **étudiant** de € 50. **Frais de port et d'emballage compris pour tous pays.**
(Je joins une copie de ma carte d'étudiant 2001.)

..... ex. 1999/1 *Acquis sociaux, rentes et transferts entre les générations*

..... ex. 1999/2 *Régulation : l'apport d'une comparaison Belgique/Pays-Bas*

..... ex. 1999/3 *Éthique et finance*

..... ex. 1999/4 *La politique fiscale*

..... ex. 2000/1 *Que nous est-il arrivé ? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge*

..... ex. 2000/2-3 *Sport et mondialisation : quel enjeu pour le XX^e siècle ?*

..... ex. 2000/4 *Dynamiques entrepreneuriales*

..... ex. 2001/1-2 *Formation des salaires*

..... ex. 2001/3 *La coordination des politiques structurelles dans l'Union Européenne*

..... ex. 2001/4 *L'enseignement en Europe et en Communauté française : quels enjeux ?*

..... ex. 2002/1 *Quel développement voulons-nous ? Les voies d'un développement durable*

..... ex. 2002/2 *Globalisation et développement*

..... ex. 2002/3 *Pauvreté et exclusion sociale en Belgique*

au prix de € 25 TTC par numéro simple. **Frais de port et d'emballage en sus.**

Paiement à la réception de la facture.

J'autorise la société Accès* à débiter

ma carte N°

VISA MASTER CARD A.E. Date validité

Date Signature

A retourner à

De Boeck & Larcier s.a., c/o Accès plus s.p.r.l., Fond Jean-Pâques, 4 - B-1348 Louvain-la-Neuve.

Les commandes sont servies par notre distributeur Accès*, après réception du paiement.

L'abonnement se clôture à la parution du dernier numéro de l'année civile.